

LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Un ensemble de simulateurs de conduite important.
- Une formation pratique sur chantiers réels.
- Un atelier de mécanique forestière équipé.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

Hébergement et restauration : possibilité d'accès au restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière de Meymac, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature :
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE



CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière
19250 MEYMAC
05.55.46.02.00

cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
05.55.95.40.01

formation.neuvic@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR



CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE

MEYMAC
NEUVIC

**BREVET
PROFESSIONNEL
AGRICOLE**

Travaux Forestiers

option conduite de machines forestières

Formation certifiante de Niveau 3 - RNCP5832

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 3 juillet 2007



Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de salarié spécialisé dans la conduite de porteurs, de mini-pelles et de débusqueurs.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- ▶ S'approprier le cahier des charges des travaux à effectuer.
- ▶ Entretien le matériel en sécurité.
- ▶ Réaliser la maintenance quotidienne du matériel.
- ▶ Établir un diagnostic de panne, le formuler et procéder à la réparation.
- ▶ Identifier les itinéraires de débardage jusqu'à la place de dépôt.
- ▶ Piloter les engins forestiers en sécurité en s'adaptant aux contraintes (environnement, climat, relief).
- ▶ Apprécier une situation délicate et agir en fonction.
- ▶ Rendre compte des travaux effectués.



Descriptif du centre
et chiffres clés de la
formation :





CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Travaux forestiers et sylvicoles mécanisés (90%).
- ▶ Travaux de bûcheronnage manuel (10%) et abattage par câblage (unique sur Meymac).
- ▶ Reconnaissance et appréciation d'un peuplement.
- ▶ Gestion économique et organisation du chantier.
- ▶ Entretien mécanique et hydraulique des machines.
- ▶ Utilisation des technologies informatiques embarquées.
- ▶ Application des réglementations en matière d'hygiène, de sécurité au travail et respect de l'environnement.



MODALITÉS DE FORMATION

Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

Formation professionnelle continue

En alternance - 70 % en entreprise et mise en situation professionnelle / 30 % en centre

Durée

Formation complète : 1200 heures en centre de formation et en milieu professionnel.
Réduction de parcours possible.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,
Sorties pédagogiques,
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec a minima 1 visite de suivi par le formateur,
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toutes personnes majeures disposant de bonnes aptitudes physiques, permis de conduire souhaité.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. **Référent handicap** : marc.detraz@educagri.fr

Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indication ;
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles) ;
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test) ;
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie ;
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 14 326 €

Coût pour le bénéficiaire : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), ainsi que pour les personnes éligibles aux contrats de formation continue financés par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Frais pédagogiques spécifiques : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

Aides financières (sous conditions) : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

APRÈS LA FORMATION

Accès au métier de Conducteur.trice d'engins forestiers

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac

- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de Chantiers de bucheronnage manuel et de débardage
- ▶ Formations courtes professionnalisantes

En savoir plus :

